



Communiqué de presse 5 octobre 2010
Déclaration de la CFDT-RATP

La CFDT- RATP dépose un préavis de grève reconductible pour le 12 octobre 2010, à partir de 3h00 du matin.

Tél
06 16 10 26 22

Contact :
Serge FRUHAUF
Secrétaire général
CFDT-RATP

La réforme des retraites concerne l'ensemble des salariés français. Elle est l'affaire de tous et pas seulement celle des agents de la RATP. Le report des âges de départ à 62 et 67 ans sera appliqué dans le régime général comme à la RATP. Les âges de départ seront repoussés de 2 ans et reportés à 52 ans pour le tableau B, 57 ans pour le tableau A et 62 ans pour le tableau S. L'âge d'annulation de la décote sera repoussé d'autant. Aucun écrit ne confirme que ce report des âges de départ à 62 et 67 ans est reporté au-delà du 1^{er} janvier 2017 pour les agents de la RATP. Il s'applique bien avant dans les autres régimes. Les plus pénalisés seront les salariés ayant commencé à travailler jeunes ; celles et ceux ayant des carrières incomplètes et chaotiques avant d'entrer à la RATP, en particulier les femmes qui sont aujourd'hui nombreuses à travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les agents embauchés à la RATP, depuis le 1^{er} janvier 2009, ne bénéficient plus du 1/5^{ème} en compensation des pénibilités.

La CFDT-RATP appelle les agents de la RATP et l'ensemble des salariés à venir manifester le 12 octobre. Une mobilisation massive est indispensable pour passer de la loi injuste à une réforme équitable. La reconduction du mouvement dépendra de l'importance de la mobilisation et de la réponse du gouvernement.

Paris le 5 octobre 2010